

Objet: Audience accordée aux Journalistes de l'URSS.

L'audience accordée aux Journalistes de l'URSS en date du 11 Octobre 1984 a été introduite par une présentation du Ministère, son organigramme et ses attributions.

A. Le Mouvement Coopératif

Le Mouvement Coopératif est un système qui permet d'aider la grande masse de la population à se développer et à renforcer le caractère social. Il existe depuis longtemps mais il a été confirmé lors de la création d'une loi en 1966 régissant les coopératives. Les activités principales des coopératives sont du domaine de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'artisanat et de la commercialisation.

Aujourd'hui, nous comptons 288 coopératives agréées, 1653 pré-coopératives. Chaque coopérative est une organisation dont les membres constituent une assemblée générale d'un Président, un trésorier, un gérant et des commissaires aux comptes. Les coopératives ayant les mêmes activités essayent de former des unions qui seront plus tard coiffées par une fédération au niveau national.

Les problèmes majeurs que rencontrent les coopératives sont d'ordre de: - Formation : Beaucoup de coopérateurs ne maîtrisent pas encore les techniques de comptabilité élémentaire leur permettant de connaître avec toute précision voulue leur situation économique et financière. - La participation: Le manque de participation des coopérateurs à l'administration et à la gestion de leur coopératives qui deviennent l'affaire des gérants ou des présidents. - La manque de fonds nécessaires. N'ayant pas suffisamment d'argent les coopérateurs ne peuvent acquérir des équipements qui améliorent le rendement. - Une loi inadaptée: la loi actuelle date de 1966 n'est adaptée qu'aux grandes entreprises.

Face à cette situation, la politique du Ministère dans le domaine des coopératives est la formation, le suivi et l'appui aux coopératives. Du point de vue formation, il est organisé au niveau de chaque Préfecture des recyclages des Présidents et des gérants. Au niveau national, le centre IWACU supporté en grande partie par la Suisse forme les hauts cadres des coopératives.

Pour le suivi et l'appui, le Ministère assure sa présence dans chaque Préfecture, S/Préfecture et Commune par les Encadreurs de la Jeunesse et des Coopératives. En plus de leur tâche, ils ont la qualité d'officiers de la police judiciaire afin d'aider plus efficacement les coopérateurs en litiges. Enfin, la loi adaptée à toutes les coopératives a été élaborée et sera bientôt soumise aux instances habilitées.

B. La Jeunesse

Abordant le chapitre de la Jeunesse, le Ministre a retracé la grande mission de son département dans le domaine de la jeunesse qui est de pourvoir à la formation et à l'intégration de la Jeunesse non scolarisée et déscolarisée dans le processus de production. Il s'intéresse plus particulièrement à sa préparation à la vie active qui se mène pour la plupart en milieu rural. C'est pourquoi une formation agricole, artisanale et sur le Mouvement Coopératif doit leur être donnée.

Pour accomplir cette mission, le Ministère s'est fixé des objectifs à savoir:

- la lutte contre l'analphabétisme affectant ces jeunes.
- la promotion des centres des jeunes avec un programme axé sur trois objectifs: formation, production et suivi.
- la formation et le recyclage périodique des responsables de la jeunesse.

C. SPORTS

Le Ministre a continué son exposé en parlant du domaine des sports. Sa principale mission étant de promouvoir le sport de masse et le soutien aux équipes représentatives. Il a rappelé les disciplines pratiquées dans notre pays à savoir : le football, le volleyball, le basketball et l'athlétisme. Nous introduisons également le handball. Chaque discipline est coiffée par un comité national qui organise et supervise les compétitions en collaboration avec le Ministère.

Malgré les efforts du Ministère pour permettre la pratique du sport par une grande masse de la population, il se trouve limité dans ses interventions par l'insuffisance des moyens matériels, le personnel non qualifié et une infrastructure insuffisantes.

Pour résoudre le problème d'infrastructure, chaque Préfecture essaie de se doter d'un petit stade.